FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
PAYS DE LA LOIRE

Communiqué de presse

- 17 mars 2015 -

FNE Pays de la Loire soutient l'Agriculture Biologique

Par un arrêté publié le 7 mars, le gouvernement a annoncé une baisse de 25% de l'aide au maintien de la bio pour l'année 2014 (mesure "soutien à l'agriculture biologique" dans le cadre du 1er pilier de la PAC). Cet arbitrage constitue un très mauvais signal politique pour l'agriculture biologique et pour l'agroécologie en général. FNE Pays de la Loire réagit et soutient l'action d'interpellation organisée par la Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire ce matin à Nantes

Moins 25% pour les aides au maintien de l'agriculture biologique au titre de l'année 2014

C'est ce qu'a annoncé le ministère de l'agriculture dans un arrêté publié le 7 mars 2015. Pour FNE Pays de la Loire, cette décision est totalement à l'opposé du projet agroécologique de Stéphane Le Foll. Quid de l'engagement du gouvernement à doubler les surfaces en bio dans son plan Ambition bio 2017 ? En se passant d'engrais et de pesticides de synthèse, l'agriculture biologique est pourtant exemplaire du point de vue environnemental. Son expérience peut aussi bénéficier aux agriculteurs non bios qui peuvent s'inspirer de ces techniques pour réduire leur utilisation de pesticides et répondre aux objectifs du plan Ecophyto. Alors que le Grenelle de l'environnement prévoyait d'atteindre 6% de la surface agricole française en agriculture biologique en 2012, celle-ci ne représentait en 2012 que 5,2% en Pays de la Loire. Son développement et son maintien doivent être une priorité.

Pour Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire "*Nous faisons le même constat que la Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire, cet arrêté un véritable coup de massue contre l'agriculture biologique*".

L'agriculture biologique rend des services d'intérêt général

Ces aides au maintien que nous appelons, nous, défenseurs de l'environnement, *«aides à la reconnaissance des services environnementaux»*, permettent de rémunérer les services que l'Agriculture Biologique rend dans l'intérêt général, à savoir

- -la protection de l'eau des pollutions diffuses (pas de pesticides chimiques, pas d'engrais azotés de synthèse),
- -la protection de la biodiversité cultivée et sauvage, l'entretien et le développement des infrastructures écologiques (haies, fossés, mares, prairies permanentes...),
- -la protection du citoyen de la pollution de l'air par les pesticides,
- - la création d'emplois (+ 60% en bio),
- -la fourniture de produits sains…

Il faut donc garantir ces aides pour qu'elles accompagnent les producteurs dans leur conversion à la bio et dans leurs démarches de progrès vers plus de cohérence économique, écologique et sociale (fermes certifiées bio).

FNE Pays de la Loire demande au Conseil régionale et à la DRAAF de conserver de la cohérence aux politiques publiques et continuer de réduire les pollutions agricoles.

FNE Pays de la Loire appelle les citoyens à se mobiliser

FNE Pays de la Loire appelle les citoyens à se mobiliser pour une nouvelle agriculture et sera présente mardi 17 mars 2015 à 11h au rassemblement organisé par la CAB devant la DRAAF de Pays de la Loire à Nantes pour interpeller la Directrice de la DRAAF ainsi que le Président du Conseil régional à ce sujet.

Contact presse :
Jean-Christophe GAVALLET, Président de FNE Pays de la Loire
Tél : 06 88 14 57 98